

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2011**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacqueline LEGAY, Jacky MERY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Thierry TRESSE qui donne procuration à Robert ADAM, Christine RASMUS à Jean-Pierre FRANCOIS.

**ABSENTS NON EXCUSES**: Christine KIEFFER.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 24 Février 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Pascal THIERY est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **227. ACQUISITION DE TERRAIN**

Les propriétaires d'un terrain situé au lieu-dit « Le Pâquis » ont proposé de vendre celui-ci à la municipalité.

La Commune étant déjà propriétaire des parcelles voisines, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle lieu-dit « Le Pâquis » cadastrée section 9 n° 165 d'une contenance de 11ares 12ca au prix de 150 € l'are, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte.

#### **228. SIVOM DES COTES : ENSEMBLE EDUCATIF DES COTES**

##### **CESSION TERRAINS COMMUNE DE MARIEULLES / SIVOM DES COTES DELIBERATION DU 20 JANVIER 2011**

La présente délibération annule et remplace la décision prise en séance du 20 Janvier 2011.

En effet, Monsieur le Maire expose les parcelles section 4 n° 153 et 155 font parties de la voie d'accès au futur groupe scolaire.

La décision de la cession des terrains Commune de Marieulles / SIVOM des COTES sera prise lors d'un prochain conseil.

##### **ECHANGE ET ACQUISITION DE TERRAINS COMMUNE DE MARIEULLES / MAUCOURT**

Monsieur Pierre MAUCOURT est invité à se retirer de la salle du Conseil.

Dans le cadre du projet de réalisation de l'Ensemble Educatif des Côtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la régularisation de la voie et un élargissement du virage d'accès au futur groupe scolaire. Il y a lieu :

- *D'une part, un échange de terrain Commune section 4 parcelle 157 avec Monsieur Pierre MAUCOURT section 4 parcelle 151 pour création de la route d'accès au site ;*
- *D'autre part, une emprise de portions terrains d'une surface d'environ 3a 95ca section 4 sur parcelles 152-154-156 propriété de Monsieur Pierre MAUCOURT et 157 actuellement propriété Commune pour élargissement du virage d'accès arrivée au site.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- *de réaliser l'échange de terrain Commune / MAUCOURT*
- *de faire appel au Cabinet d'arpentage MELEY-STROZYNA pour effectuer les découpes et bornages nécessaires pour effectuer l'élargissement du virage d'accès, les frais étant à la charge de la Commune ;*
- *d'acquérir les portions de terrains appartenant à Monsieur MAUCOURT au prix de 200 € l'are ;*
- *charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.*

*Monsieur Pierre MAUCOURT est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.*

## **229. SIVT DU PAYS MESSIN : MODIFICATION DES STATUTS**

*Vu l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du comité syndical du 3 février 2011 portant modification des statuts ;*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité moins une abstention la modification des articles 5, 6 et 7 des statuts du SIVT DU PAYS MESSIN.*

## **230. SIVT DU PAYS MESSIN : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARANGE-SILVANGE**

*Vu l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Marange-Silvange en date du 29 avril 2010 demandant son retrait du syndicat ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du 3 février 2011 portant retrait de la Commune de Marange-Silvange du syndicat ;*

*La Commune de MARANGE-SILVANGE a décidé de se retirer du SIVT DU PAYS MESSIN.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce retrait.*

## **DIVERS**

- *Demande une subvention du Tennis club de Verny.*
- *L'AG de la CUMA à laquelle adhère la commune se tiendra au café de la Seille à COIN LES CUVRY le Mercredi 30 Mars à 19H30*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 6 Avril 2011*

*Le Maire,*

*P.MUEL*